



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET

Date de convocation :

28/03/19

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille dix-neuf et le quatre avril à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ **adjoints**, Maurice CHANARD, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Catherine PALAU, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Cédric SANCHEZ, Philippe PIQUÉ, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Claudie SERRE (à Catherine PALAU), Cécile LAVALL (à Françoise CRISTOFOL), Florence PERAMON (à Jérôme PARRILLA) et Mr Bruno COSTA (à Caroline PAGÈS) pour voter en leur nom.

Absentes : Mmes Géraldine MIR, Céline SALGUERO, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE.

M. Frédéric CRAVO a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/24 : DEMANDE DE SUBVENTIONS - PROGRAMME PLURIANNUEL POUR LA GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX AEP : MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX D'ÉLIMINATION DES FUITES SUR RÉSEAUX D'EAU POTABLE. TRANCHE 2.

Dans un souci d'amélioration continue du rendement des réseaux d'eau potable, la commune a commandé une actualisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable. Cette étude a mis en évidence un rendement réseau inférieur au seuil réglementaire fixé par décret. En effet, notre rendement réseau de distribution atteint seulement 56,4 %, alors que le seuil minimum est de 69,7 %.

Suite à ces observations, le bureau d'étude a proposé un programme d'actions hiérarchisées : des travaux indispensables pour améliorer l'état de notre réseau et optimiser le rendement. Le montant total des investissements en travaux à réaliser d'ici 2032 est estimé à 3 200 550 € HT.

En 2018, nous avons lancé une tranche 1, les priorités d'interventions ayant été données aux aménagements permettant de réduire de manière significative les pertes sur le réseau d'eau potable dans les plus brefs délais.

Après avoir réalisé cette première tranche de travaux, la commune souhaite lancer une deuxième phase, en vue du renouvellement de l'ensemble des secteurs fuyards. Le montant s'élève à **1 890 770 € HT**. L'objectif reste identique : réduire de manière significative les pertes sur le réseau d'eau potable et améliorer le rendement réseau.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le programme d'actions tranche 2 pour un montant de 1 890 770 € HT ;
- **REALISE** cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- **MENTIONNERA** dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- **DEMANDE** au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et à l'Agence de l'eau une subvention d'un montant de 1 134 462 € HT, soit 60 % du montant total de l'opération ;

- **DONNE MANDAT** au Département pour percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage et à nous la reverser, en s'engageant à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations ;
- **PREND ACTE** que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides et que la durée de validité des subventions est de quatre ans ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 04 avril 2019

 **Le Maire,**

William BURGHOFFER